

Négociation du préavis de grève du 8 mars 2010 sur la DG 119

Le 3 mars, la délégation intersyndicale SPGA CGT Culture, Snac Fsu, Snac FO, Sud Solidaires, a été reçue par l'administration (A. Roffignon, B. Lebeaupin) afin de négocier sur la base du préavis de grève du 8 mars contre la DG119 (directive générale sur l'organisation et prise en charge des déplacements temporaires des agents de l'inrap).

Sous la pression des personnels durant le CTPC et lors de la journée d'action du 28 janvier, la DG 119 a été modifiée.

Mais ce n'est pas terminé et la mobilisation doit continuer puisque la direction a rejeté sept des huit points de la négociation !

- **Prise en charge des missions à partir de la résidence familiale**

La direction estime que la grande majorité des cas est couverte par la DG modifiée et qu'il n'y a rien à ajouter.

Le flou artistique créé par la rédaction de la DG, entre autre sur l'aspect « substantiel » du détour causé par le passage au centre archéologique, ne pourra que générer des interprétations sinon fantaisistes au moins injustes pour le salarié.

La direction s'est engagée à publier le plus rapidement possible les extraits du CTPC qui explicitent cet aspect « substantiel » afin que les directeurs en aient une application « large ».

- **Indemnité des repas et des nuitées portée à 20 et 60 euros**

C'est une fin de non-recevoir. L'établissement ne peut se permettre de telles dépenses supplémentaires. Le directeur se refuse à défendre ce dossier face aux tutelles concernées arguant que le combat est perdu d'avance et que l'engagement financier ne correspond pas aux moyens de l'établissement.

Toutefois, il s'est prononcé favorablement sur la communication d'un bilan des services de la société Carlson et des coûts engendrés. Ce bilan doit être communiqué le plus rapidement possible...

- **Hébergement au choix du salarié à compter d'une heure de déplacement à partir du domicile**

Sur ce point, le directeur considère que la DG répond parfaitement aux besoins et que les « rares » exceptions problématiques devront être – et seront - résolues au cas par cas.

- **Récupération des temps de transport pour les opérations d'archéologie préventive**

Le directeur nous renvoie au courrier qu'il a adressé à chacun des agents.

A partir d'avril 2010, la mise en place du SGA va permettre d'entrer les temps de trajets pris sur les opérations et à terme d'établir une moyenne nationale, ce qui permettra dès 2011 de prévoir une majoration sur le temps de chantier prévisionnel.

L'augmentation récente des prix de l'Inrap devrait permettre de couvrir les frais engendrés par cette mesure et ne nécessitera donc pas de nouvelle augmentation de nos coûts.

- **Prise en charge au tarif mission dès la sortie du centre archéologique quelle que soit la commune d'affectation**

Le directeur va porter le dossier face à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Devant la sensibilité du dossier, la présentation technocratique via la DG119

devrait permettre d'obtenir une dérogation. Même si la technique paraît étrange (ou osée), au moins sur ce point, le directeur a émis un avis de défense favorable !

- **Indemnité de déplacement fréquent à compter de la première nuitée**

Comme pour le point 2 (revalorisation des repas et des nuitées) le directeur se refuse à défendre se dossier, qui, là encore selon lui, entrainerait des dépenses bien trop importantes pour l'établissement ! C'est un non, clair et net !

- **Revalorisation des indemnités kilométriques**

Sur ce point on serait sur l'air du « j'voudrais bien mais j'peux point ». Les indemnités kilométriques dépendent d'un décret interministériel, il ne peut donc rien faire sur ce sujet et ne pense pas, comme sur les autres points, monter au créneau pour ça. Si un décret paraît, il l'appliquera.

- **Mise en place d'un état détaillé des remboursements de frais de mission adressé aux personnels**

Sur ce point, c'est du Ni Oui Ni Non puisque le directeur a émis un avis plutôt favorable sur le principe. En revanche il en ignore la faisabilité technique... donc on attend...

Il est évident que nous ne pouvons nous satisfaire de telles réponses, et ce d'autant plus lorsque notre directeur nous annonce « qu'[il] compte sur l'intelligence de ses directeurs et des administrateurs » pour appliquer au mieux cette directive !

Il est évident pour toutes et tous que le régime des primes et des indemnités à l'inrap relève d'avantage de la charité qu'autre chose tant les montants sont ridicules.

A cela s'ajoute désormais la DG 119 !

Devant les exemples récents, qui ont été rapportés à la direction générale, nous ne pouvons qu'être inquiets sur cette application « intelligente » !

Entre la perte de temps et d'énergie à devoir aller négocier ses trajets ou les hébergement et le chantage dont seront victimes les salariés, nous ne pouvons accepter la mise en place de cette DG même modifiée !

LE 8 MARS TOUS EN AG POUR DECIDER DE LA SUITE A DONNER

Paris, le 5 mars 2010

Nota : le directeur a expressément demandé que les cas litigieux de l'application de la DG 119 lui soient remontés.

En cas de problème, vous voudrez bien exposer poliment et de manière circonstanciée votre cas directement à Arnaud Roffignon (arnaud.roffignon@inrap.fr) ou à Jacques Ballu (jacques.ballu@inrap.fr).